



MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2021

Citoyennes et citoyens,
Collègues du conseil municipal,

L'article 176.2.2 du Code municipal a introduit l'obligation pour le maire d'une municipalité de faire rapport, lors d'une séance du conseil tenue au plus tard en juin, des faits saillants du dernier rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ces états financiers ont été vérifiés par la firme de comptables agréés Désaulniers, Gélinas & Lanouette, S.E.N.C.R.L. Ces derniers indiquent dans leur rapport que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Trois-Rives, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les états financiers consolidés de la Municipalité de Trois-Rives de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2021 indiquent que les revenus de fonctionnement et d'investissement sont de l'ordre de 1 811 389 \$ alors que les charges totalisent 1 511 431 \$. En tenant compte des éléments de fonctionnement seulement, l'excédent de l'exercice à des fins fiscales est de 94 049 \$ (92 319 \$ pour la Municipalité et 1 730 \$ pour la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice qui fait partie de notre périmètre comptable).

Les informations qui suivent concernent uniquement l'administration municipale.

L'excédent de fonctionnement accumulé est de 724 531 \$ à la fin de l'année 2021.

Les dépenses en immobilisation ont totalisé 286 177 \$ en 2021. En voici la liste :

- Asphaltage d'un kilomètre sur le chemin du Lac-Mékinac ;
- Ameublement de bureau pour l'hôtel de ville ;
- Logiciel ARC-GIS pour le poste d'inspecteur.
-

Pour réaliser ces différents travaux et achats, nous avons utilisé les revenus de fonctionnement et reçu des subventions comme: Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec.

La Corporation de développement durable Mékinac (pont Mékinac) nous a remis une aide financière de 5 180 \$ en 2021.

La Municipalité a reçu les subventions suivantes pour l'aider à réaliser plusieurs travaux de voirie :

- Le Programme d'aide à la voirie locale-Volet entretien du réseau local du ministère des Transports, une subvention de 74 738 \$;
- Le Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports, des subventions : 20 000 \$;
- Le Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État, une subvention de 71 200 \$;

En 2021, la Municipalité a remis le montant annuel de leurs taxes au Club FADOQ de Saint-Joseph-de-Mékinac, soit 602 \$. Elle a aussi accordé 4 500 \$ à la Coopérative de solidarité de Mékinac, comme aide financière, pour une onzième année. La Coopérative a également bénéficié d'un montant supplémentaire équivalent à la taxe foncière de son immeuble, soit 977 \$ et un autre montant de 862 \$ pour la gestion et l'entretien de la borne de recharge pour véhicules électriques.

Naturellement, le Conseil municipal est à l'affût de demander des programmes gouvernementaux pour l'amélioration de ses infrastructures. Malgré une année difficile en contexte de pandémie, la Municipalité a réussi à éviter des hausses de taxes pour les citoyens et les entreprises et à conserver des services de qualité.

Enfin, je veux vous remercier pour la confiance démontrée à l'égard du conseil tout au long de l'année. Je tiens à remercier mes collègues du Conseil municipal pour leur travail, leur appui et leur implication, de même que les employés municipaux, les sous-contractants et sans oublier bien sûr le travail de tous les bénévoles.

Un immense MERCI à vous tous qui faites de notre municipalité un endroit où il fait bon vivre.

Lise Roy Guillemette, mairesse
Présenté à la séance du 6 juin 2022